

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le 27 janvier deux mille dix sept à 18 heures 30, sous la présidence de *Monsieur Alain TURBY*, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

- Alain TURBY, Maire,
- Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire,
- Jean-Marie GUËNON, Adjoint au Maire,
- Marie-Claude GOUGUET, Adjointe au Maire,
- Gérard PINSTON, Adjoint au Maire,
- Cécile MONTSEC, Adjointe au Maire,
- Guillaume BLANCHER, Adjoint au Maire,
- Elisabeth DESPLATS, Adjointe au Maire,
- Bertrand GARBAY, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,
- Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué,
- Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal Délégué,
- Arnaud FONTHIEURE, Conseiller Municipal,
- Joseph GAUTHIER, Conseiller Municipal,
- Nicole ERNAULT, Conseillère Municipale,
- Hervé DUSSOL, Conseiller Municipal Délégué,
- Guy BARDIN, Conseiller Municipal,
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal,
- Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,
- André MERCIER, Conseiller Municipal,
- Annick BECERRO, Conseillère Municipale.
- Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal.

### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Nadine ARPIN, Conseillère Municipale Déléguée,
- Christophe DROUIN, Conseiller Municipal,
- Olivia PRETESEILLE, Conseillère Municipale,
- Martine FARGEAUDOUX, Conseillère Municipale,
- Séverine DENIS, Conseillère Municipale.

1. Ouverture de la séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance (article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales : Monsieur Frédéric ALLAIRE)
3. Absents excusés et délégations de pouvoirs
4. Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 14 décembre 2016

## **DELIBERATIONS GROUPEES**

Monsieur le Maire indique que certaines questions inscrites à l'ordre du jour ont été groupées en concertation avec les groupes d'opposition. Ainsi, il est convenu qu'un résumé des délibérations sera soumis et fera l'objet d'un vote unique. Il s'agit des points suivants :

1. ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT – MISE EN PLACE – AUTORISATION - DECISION
2. REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT – ALSH MATERNEL ET ELEMENTAIRE

### **2017-01 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT – MISE EN PLACE – AUTORISATION - DECISION**

Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de l'imputation d'une partie de l'attribution de compensation versée par Bordeaux Métropole comme suit :

- 80 082 € en section d'investissement
- 116 430 € en section de fonctionnement

**VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR**

### **2016-02 – REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT – ALSH MATERNEL ET ELEMENTAIRE**

Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur d'une modification sur le Règlement de fonctionnement de l'ALSH Maternel et celui de l'ALSH Élémentaire portant notamment sur les réservations et les modalités d'annulation.

**VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR**

### **2016-03 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans la période de deux mois qui précède le vote du budget. Ce débat ne donne pas lieu à un vote de l'Assemblée Municipale.

Ont été abordés :

- Le contexte général avec la situation économique :  
La croissance mondiale est estimée à 3.1 % Elle devrait atteindre 3.4 % en 2017/2018 selon le FMI  
Cependant des facteurs d'incertitude existent liés aux situations politiques au niveau mondial.  
La reprise des investissements demeure faible et pourrait être freinée par l'incertitude entourant la croissance mondiale.  
Les incidences de la Loi de Finances 2017 pour les Collectivités notamment la baisse de la DGF représente une perte importante : elle s'élève à 393 888 € soit une baisse de 121 814 €.
- La situation financière de la ville impose de poursuivre une gestion rigoureuse et maîtrisée. Il faut répondre à une augmentation de la population (7 415 habitants au 1/01/2017, source INSEE) tout en maintenant un niveau de service public de qualité avec moins de moyens et des normes de plus en plus contraignantes.
- En section de fonctionnement, Les dépenses et recettes de fonctionnement ont globalement augmenté au cours de l'année 2016 par rapport au réalisé 2015 justifiées en partie par de nouvelles dépenses nécessaires au fonctionnement de la Collectivité. La dynamique des bases fiscales en 2016 a permis de réaliser une augmentation de 2.89 % par rapport à l'année précédente qui s'explique par une livraison importante de logements en 2015. Les attributions de compensation de l'Etat ont subi une baisse globale de 20 % et le manque de visibilité sur les droits de mutation ne nous a pas permis d'encaisser l'intégralité de la somme prévue.
- Le second point attestant de la santé financière de la Ville est son niveau d'endettement qui reste important pour notre strate mais qui, compte tenu des résultats de gestion, a fortement diminué
- Les orientations budgétaires 2017 :
  - **La section de fonctionnement :**  
En ce qui concerne les **dépenses**, la ville va continuer des efforts de maîtrise des dépenses à caractère général et travailler sur des leviers d'économie possible notamment sur la dématérialisation des procédures, le développement des Groupements de commandes ...

Les charges de personnel devraient augmenter de 3 % par rapport à 2016 compte tenu des mesures imposées par l'Etat (Point d'indice, Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations –PPCR-, augmentation des cotisations patronales et salariales...). La structure des effectifs de la Collectivité restera globalement stable en 2017.

Les autres charges de gestion courante augmentent de 20 000 € au regard des contributions versées aux organismes extérieurs (Syndicat de la Piscine, RAM...)

La ville contribuera à apporter son soutien financier au tissu associatif conformément aux modalités actées lors du Grenelle des Associations.

- Par ailleurs, Les intérêts des emprunts diminuent. Ils passent à 193 000 € contre 203 000 € en 2016. La dotation aux amortissements sera supérieure à l'exercice précédent et le virement à la Section d'Investissement peut être estimé à 211 000 €.

**Les recettes** sont minorées en raison d'un contexte règlementaire et financier contraint. Cependant, le choix a été fait de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales. La Collectivité a des difficultés à trouver des marges de manœuvre lui permettant de réduire les dépenses face à la baisse des recettes.

En tout état de cause, les recettes devraient être stables et s'organiser autour :

- de remboursements sur les rémunérations du personnel par le biais de l'assurance statutaire,
- une augmentation au niveau des produits de service par rapport aux effectifs,
- une augmentation sensible des ressources fiscales de 1.5% avec une valorisation des bases fiscale de 0.4 %,
- une baisse de l'attribution de compensation versée par Bordeaux Métropole compte tenu de la mutualisation du cycle II,
- une baisse de la DGF et des compensations versées par l'Etat estimée à 200 000 €

#### ○ **La Section d'Investissement**

Les **dépenses** devraient s'établir aux environs de 1 473 000 € dont 387 000 € de remboursement de capital d'emprunts.

Les dépenses d'équipement nouveaux devraient se situer aux environs de 800 000 € avec notamment :

- Des frais d'études portant sur le projet d'un nouveau groupe scolaire
- Des travaux d'éclairage public
- Des travaux de mise en conformité et de réfection de bâtiments
- Des travaux d'amélioration du cadre de vie
- Des achats de modulaires (classes supplémentaires)
- Des achats de matériel, mobilier et divers équipements pour les écoles et les différents services municipaux.

Les **recettes** propres de la Section d'Investissement couvrent le montant de l'annuité de remboursement du capital emprunté comme l'impose la réglementation. Les principales recettes seront constituées par l'excédent d'investissement reporté, le FCTVA, l'excédent de fonctionnement capitalisé, les diverses subventions ainsi qu'un emprunt.

Pour l'avenir, Il convient d'envisager la réalisation à plus long ou moyen terme du projet urbain présenté à la population et travaillé en lien avec les Services Métropolitains. Son financement peut être envisagé de la manière suivante :

Dépenses : 18 millions d'euros dont 8 millions d'euros destinés au groupe scolaire et le solde pour les nouveaux équipements (complexe sportif, salle polyvalente, mairie...). Les recettes peuvent provenir des cessions de terrains, des subventions et des emprunts.

Le Projet urbain sera intégré dans le plan pluriannuel d'investissement qui sera élaboré en 2017

## **INFORMATIONS**

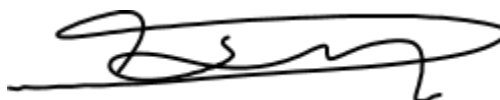
### **DECISION DE L'ORDONNATEUR**

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il a procédé à un virement de crédits depuis le Compte « Dépenses Imprévues » à hauteur de 5 900 € afin de faire face à une facture d'eau.

La séance est levée à 21 h 05

Fait à Carbon-Blanc, le 3 février 2017

Le Maire,



A. Turby